



Compte rendu du comité directeur d'Athlé-Pays-de-Vannes du 26 juillet 2016

Présents : Régis Quilléré (président), Nicolas Le Sommer (trésorier), Danet Isabelle (secrétaire), Laetitia Nicolas, Alexia Jacquot, Serge Rigot, Antoine Pape, Robert Avril (invité)

Excusés : Philippe Hubert, Christophe Guillo, Patrick Delahaye

Absents : Xavier Trémaudan, Roland Raoult, Jacques Banctel

Début de séance à 20H05

Le président remercie les participants à ce premier comité directeur après les modifications de bureau.

Règlements et statuts

Le président laisse la parole à Antoine Pape concernant les statuts, règlement intérieur et circulaire financière qui doivent être mis à jour.

Les membres présents se posent la question de savoir qui intégrer dans le comité directeur.

Elus + présidents de clubs ?

Elus + présidents de club + délégués de section de locale ?

Les votes doivent-ils être effectués uniquement par les présidents de section qui représentent leurs licenciés comme cela se fait déjà à la ligue de Bretagne et au comité du Morbihan ? Ou attribuer une partie des voix au président de chaque section ainsi qu'à leurs délégués ?

Comment établir le nombre de délégué par section locale ? Par tranche de licenciés de 50, 100 ?

Antoine rappelle que toutes sections doivent être affiliées pour le 1 octobre dernier délai sur le siffa.

Pour le fonctionnement, il est important que les sections locales nous disent ce qu'elles attendent d'APV. Un regroupement de moyens ? Une aide administrative ?

APV prendra en charge l'organisation des compétitions par équipes, interclubs, challenge équip'athlé...

Il est décidé de faire un groupe de travail sur les statuts et règlements, afin de faciliter les échanges. Une fois une ébauche de statuts, règlement intérieur et circulaire financière préparés, ils seront diffusés aux membres du comité directeur. Ceux-ci devront faire leurs remarques, observations par mail.

Point sur la situation financière actuelle

Sur le compte bancaire, le solde s'élève à 4000€. Il reste à effectuer la refacturation aux sections locales de certains transports et la cotisation annuelles des sections. Suite à un rendez-vous en mairie de Vannes, nous avons la possibilité de demander une subvention exceptionnelle pour le remboursement des frais liés aux différents championnats de France. Les dossiers doivent être rendus avant le 25 août, Nicolas Le Sommer se charge de faire le nécessaire. Régis Quillére fait remarquer qu'il faudra chercher des sponsors pour APV.

Championnats de France Trail, Semi-marathon et marathon

Sur les 20 qualifiés, 10 pour l'instant ont répondu. Pour l'instant, personne n'y participe. Le déplacement, frais d'hébergements, et de repas seront à la charge d'APV (dans les limites mentionnées dans la circulaire financière de 2013). Il faudra prévoir un déplacement collectif si certains ou certaines personnes participent.

Bureau APV/Vannes Athlétisme

Renseignement pris auprès de Monsieur Gillet (Adjoint aux sports à la ville de Vannes), le bureau au sein du stade de Kercado est toujours attribué à Athlé-Pays-de-Vannes. Il faudra faire du tri dans les archives présentes au bureau, de manière à ce que APV et Vannes Athlétisme trouvent leur place dans le bureau. Il n'y a pas de locaux disponibles actuellement à la ville de Vannes pour séparer les 2 associations. Il a été évoqué soit de mettre les archives aux archives municipales ou de les stocker dans un local (utilisé actuellement avec du matériel).

Mini-bus APV

Régis Quillére a pris les clés, car le contrôle technique est passé depuis avril 2016. Personne ne devrait rouler avec. Régis Quillére prendra un RDV afin de faire le nécessaire.

Questions diverses

Ils restent en suspens différentes factures auprès de sections locales qui n'ont pas été réglées. Nicolas Le Sommer et Régis Quillére ont souhaité ouvrir un nouveau compte bancaire, auprès du Crédit Agricole. Pour l'instant, l'ouverture de ce compte est impossible. Athlé-Pays-de-Vannes ayant le même numéro de SIRET que Vannes Athlétisme. Il y a eu une confusion auprès de l'INSEE, lors de la séparation athlé-Vannes et Athlé-Pays-de-Vannes.

Nicolas Le Sommer se charge d'appeler l'INSEE et de voir pour que chaque club récupère son propre numéro de SIRET.

Robert Avril pose la question de l'achat du matériel par Vannes Athlétisme qui sert également aux athlètes des autres sections quand ils vont s'entraîner sur le stade de Kercado. Dans le passé, certaines factures ont été prises en charge par APV (matériel qui avait été commandé par Eric Mazet) .

APV prendra à sa charge un pourcentage de la facture (montant non défini lors de la réunion). L'achat des maillots club (vert et bleu) sera à la charge de chaque section locale. En sachant, que le

maillot de club est obligatoire dès le championnat du Morbihan ou pour toutes compétitions officielles. Si les athlètes ne portent pas leurs maillots officiels, ils prennent le risque de se faire disqualifier ou de ne pas pouvoir participer à la compétition.

Régis Quillére informe les membres présents que Monsieur Jacques Banctel a démissionné du comité directeur, il a été embauché au sein du HBA à Rennes.

Fin de réunion à 21H45

La secrétaire

Isabelle Danet

Le président

Régis Quillére